



Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Le 27 février 2014 à Vébron

Compte-rendu

Personnes présentes :

Alain ARGILIER Conseiller communautaire Cévenoles Tarnon Mimente, Conseiller général du Canton de Florac
Roger DOMEIZEL, Conseiller communautaire Gorges du Tarn et des Grands Causses
André HUGON, Union des ASA de DFCI
Christiane MARTIN, Union des ASA de DFCI
Claude LHULLIER, ALEPE
Eric ANDRE, Fédération de Chasse de Lozère
Arnaud JULIEN, animateur Fédération de Chasse de Lozère
Yves JUIN, DDT de Lozère
Sandrine BONNAFOUX, Conseil général de Lozère
Catherine CAZALS, Conseil général de Lozère
Sophie GIRAUD, Parc national des Cévennes
Lucie MERSADIER, agent Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn
François FAURE, conseiller communautaire de la Cévenne des Hauts Gardons
François KONIECZNY, animateur de Terra Rural, Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente et Pays de Florac et du Haut Tarn
Christelle BOUT, chargée de mission bois-énergie, Chambre de commerces et d'industries de Lozère
Etienne METGE, Union régionale de la Forêt Privée de Languedoc-Roussillon

Paul FORTUNATO, président du syndicat des exploitants forestiers et scieurs Lozère et Gard
Loïc MOLINES, technicien, Centre Régional de la Propriété Forestière de Lozère
Michèle MANOA, Conseillère communautaire, Communauté de commune de la Cévenne des Hauts Gardons
Guillaume CABE, chargé de mission Chambre d'agriculture de Lozère
Julien BOUILLIE, Directeur de l'agence ONF de Lozère
Sylvain LHUILLIER, chargé de mission Pays Gorges Causses Cévennes et Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes
Christian ANDRE, conseiller communautaire Pays de Florac et du Haut Tarn
Philippe LONJON, directeur des Communes forestières Languedoc-Roussillon
Henri COUDERC, président de la Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente
Christine BUSSIERE, agent de développement, Communauté de commune de la Cévenne des Hauts Gardons
Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière de territoire

Organismes Excusés :

Région Languedoc-Roussillon
DRAAF Languedoc-Roussillon
DREAL Languedoc-Roussillon
SAFER Lozère

Syndicat Mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses
REEL 48



Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes
1 place Paul Comte
48 400 FLORAC
Tél : 04 66 45 69 95 / Fax : 04 66 45 50 49
charteforestiere.gcc@orange.fr



1. Relevé de décision

Synthèse du diagnostic

- Le diagnostic plus complet sera envoyé aux membres du comité de pilotage pour avis et remarques,
- Les éléments discutés lors de ce présent comité de pilotage seront intégrés au diagnostic,
- Les élus représentant de la charte forestière demandent à ce que les remarques leur parviennent avant le 15 mars 2014, pour pouvoir valider le diagnostic avant les élections municipales.

Axes et objectifs

- Ces axes et objectifs seront retravaillés et validés par groupes de travail avant de définir des actions.

Actions de préfiguration

Les 5 actions de préfiguration présentées sont validées sur le principe :

- Préfiguration d'un regroupement de propriétaires, avec une éventuelle action complémentaire sur la restructuration du foncier forestier,
- Lien agriculture/forêt,
- Recensement des points noirs de desserte et visite,
- Tableau de suivi des chaudières du territoire,
- Insertion de bois local dans des bâtiments publics et formation.

2. Compte-rendu de la réunion

Diaporama en annexe

2.1. Introduction

Alain Argilier, référent de la charte forestière ouvre le comité de pilotage et rappelle l'ordre du jour :

- Présentation de la synthèse du diagnostic,
- Présentation des axes et objectifs, retravaillés à partir de l'atelier du 02 décembre 2013,
- Présentation et validation des actions de préfiguration proposées par les élus représentants de la charte forestière.

2.2. Présentation d'une synthèse du diagnostic

Une synthèse du diagnostic est présentée. Celle-ci reprend les grandes lignes du diagnostic complet qui sera envoyé à tous les membres pour avis.

Synthèse des discussions

Graphique des consommations (p.11) : Ce graphique fait débat parmi les participants. Il a été réalisé à partir de plusieurs données :

- 1^{ère} transformation : prise en compte de la consommation des entreprises de 1^{ère} transformation du territoire, avec un pourcentage de prélèvement de 50% sur la charte forestière,
- Chaufferies collectives actuelles et futures : consommation constatée des chaudières actuelles, et chiffres des études de faisabilité pour les chaudières futures,
- Bois bûche : estimation à partir de l'étude des approvisionnements en combustible bois en Lozère de la CCI (2008),
- Co-génération et usine de granulation de Mende : estimation à partir du rapport présenté à la table ronde "forêt-bois" du Conseil général du 04 octobre 2013,

- Papèterie de Tarascon : estimation à partir de l'étude des approvisionnements en combustible bois en Lozère de la CCI (2008),
- E-ON : estimation à partir des chiffres annoncés par l'entreprise sur le département lozérien.

Ces chiffres ont simplement pour but de donner un ordre d'idée. Ce type de graphique est demandé par le territoire pour pouvoir visualiser ce qu'il se passe en terme de flux de bois.

Les chiffres sont départementaux et ont été adaptés au territoire de la charte forestière, selon sa superficie.

Paul FORTUNATO estime que ce graphique ne montre pas la réalité des flux : la papèterie de Tarascon est aujourd'hui minoritaire en consommation sur le territoire.

Julien BOUILLIE indique qu'il n'est pas possible de donner les consommations futures, puisque, pour l'ONF, celles-ci sont réalisées pour la plupart par appel d'offres publiques. Leur destination ne peut donc pas être connue à l'avance. L'approvisionnement actuel est connu, mais il ne sera pas détaillé.

Il est demandé à ce que ce graphique soit retravaillé, voire supprimé.

Nathalie TREMEL recontactera certains professionnels pour retravailler ces chiffres, et montrer un graphique sur les données actuelles.

Graphique sur les freins à l'utilisation de bois local (p.12) :

Julien BOUILLIE souhaite préciser que la qualité des bois en ventes à l'ONF s'améliore de plus en plus.

Nathalie TREMEL indique que ce graphique fait part d'un ressenti des entreprises. Il faut distinguer le ressenti de la qualité des bois des entreprises de la 1^{ère} transformation, de celle des entreprises de la 2^{nde} transformation.

Sophie GIRAUD rajoute qu'un entrepreneur qui ne s'y retrouve pas dans la qualité des produits bois ne remet pas en cause le travail sur la qualité des bois à l'ONF.

Pour Paul FORTUNATO, il est important de prendre en compte les marchés. La mise en place d'un séchoir ne va pas résoudre tous les problèmes de la filière, et ce, d'autant plus que les entreprises qui souffrent le plus aujourd'hui sont les entreprises traditionnelles qui n'utilisent pas de bois séché.

Il est demandé à ce que ce graphique soit reprécisé.

Les emplois de la filière (p.13) : Julien BOUILLIE insiste sur le fait qu'1m3 de bois utilisé dans la construction crée 10 fois plus d'emplois qu'1 m3 de bois utilisé pour l'énergie.

Gestion cynégétique :

Arnaud JULIEN reprécise les actions de la Fédération de chasse, et indique que la gestion est aujourd'hui surtout réalisée par la régulation des populations. Cependant, des expérimentations à travers la gestion par les habitats sont menées.

Pour Julien BOUILLIE et Paul FORTUNATO, l'équilibre forêt/gibier est mis à mal sur le territoire de la charte forestière. La gestion durable ne peut plus être assurée, et les reboisements ou la régénération sont difficiles. Paul FORTUNATO fait remarquer qu'à ce jour, les forestiers ne sont pas indemnisés sur les dégâts de gibier, contrairement aux agriculteurs.

Pour Arnaud JULIEN, il est nécessaire d'objectiver le débat par la mise en place d'indicateurs à travers un observatoire, et d'avoir un réseau qui permette de quantifier les impacts.

Les problèmes de chasse sont soulevés : baisse du nombre des chasseurs, classe d'âge élevée, saison de chasse réduite.

Natura 2000 : Une carte rajoutant les périmètres de la directive Oiseau sera à rajouter.

Espaces Naturels Sensibles : Catherine CAZALS fait part de la mise en place par le Conseil général de Lozère d'Espaces Naturels Sensibles. 20 sites seront retenus. Alain ARGILIER demande à ce que la charte forestière de territoire soit associée à cette démarche.

Contraintes environnementales : Paul FORTUNATO demande à ce que soit calculé le nombre de jours non travaillés pour les entreprises à cause des enjeux environnementaux. Sophie GIRAUD réalisera ce calcul, et précise que la seule restriction au niveau de la période d'exploitation aujourd'hui est le périmètre de quiétude des rapaces. Natura 2000 n'est pas une politique réglementaire.

2.3. Priorité des objectifs

Une feuille avec des axes et des objectifs, retravaillés à partir de l'atelier de travail du 02 décembre et du diagnostic présenté, est distribuée aux participants. Chacun y inscrit ses priorités. Ces objectifs seront ensuite repris et validés avant de définir un plan d'actions.

2.4. Actions de préfiguration

Des actions dites de préfiguration peuvent être mises en place lors de l'élaboration de la charte forestière. Ces actions ont pour but d'impulser la démarche et de faire germer d'autres projets autour de la forêt et du bois. Les élus du comité restreint, représentants des communautés de communes, proposent et présentent 5 actions de préfiguration : voir diaporama joint.

Synthèse des discussions

Action de préfiguration d'un regroupement des propriétaires : Philippe LONJON fait part d'une action des Communes forestières Auvergne-Limousin sur la restructuration foncière, qui pourrait être complémentaire à cette action de regroupement. D'après Yves JUIN, ces actions de regroupement fonctionnent bien lorsque les élus s'impliquent.

Cette action est validée. Un rapprochement avec le travail des Communes forestières au niveau du Massif Central sera recherché

Action sur le lien entre agriculture et forêt : Cette action est validée sur le principe

Action sur la desserte : Sandrine BONNAFOUX fait part de l'étude desserte du Conseil général, qui identifiera 15 massifs prioritaires. Certains membres du comité de pilotage considèrent que cette action de préfiguration est intéressante, puisque pour une fois, des élus seront impliqués et sensibilisés à cette question, qu'ils ne connaissent pas forcément. Elle permettra de réaliser des actions plus importantes pour la charte forestière en 2015.

Paul FORTUNATO souhaite que cette action soit mise en lien avec le regroupement des propriétaires, et explique les difficultés des acteurs à résoudre ces problèmes de desserte.

Cette action est validée sur le principe, mais, pour éviter de faire doublon, des échanges avec le Conseil général seront menés pour connaître les complémentarités possibles.

Action sur le bois-énergie : Paul FORTUNATO alerte sur le manque de matière des entreprises aujourd'hui, et sur le surcoût du combustible bois que ce manque de matière engendre.

Cette action est validée sur le principe

Action sur l'insertion de bois local dans des bâtiments publics : Cette action est validée sur le principe.

Alain ARGILIER remercie les participants et clôt le comité de pilotage.